

La filière du poulet français de nouveau en crise

Tilly-Sabco a été placé mardi en redressement judiciaire, tandis que Doux se prépare à être liquidé

On les avait dits sauvés. Deux ans plus tard, à peine, ils sont de nouveau à terre. Tilly-Sabco et Doux, deux des grands noms français de l'industrie de la volaille, se retrouvent au tribunal de commerce. Tilly-Sabco a été placé en redressement judiciaire, mardi 27 mars, à Brest. Son concurrent Doux se prépare, lui, à être liquidé. Rendez-vous a été pris au tribunal de commerce de Rennes pour le mercredi 4 avril.

Dans les deux cas, l'espoir de trouver des repreneurs solides pour ces entreprises finistériennes paraît limité. En difficulté chronique depuis des années, Tilly-Sabco comme Doux font en effet figure de maillons faibles dans une filière chahutée. Leur modèle économique ne tient plus. Spécialisés dans l'expédition en Afrique et au Moyen-Orient de produits à faible valeur ajoutée, ils ont longtemps bénéficié des « restitutions », ces subventions européennes à l'export. Ce dispositif disparu, ils peinent aujourd'hui face à une concurrence internationale très pugnace. A chaque crise, chaque dépôt de bilan, ils laissent de nouvelles plumes et deviennent moins attractifs pour des investisseurs.

C'est la troisième fois en cinq ans que Tilly-Sabco se trouve en cessation de paiement. A l'issue du dernier passage à vide, fin 2016, la société de Guerlesquin (Finistère) avait été relancée par

Wegdam Food, un groupe néerlandais. Celui-ci n'avait toutefois repris que 61 salariés sur 190. Abandonnant l'activité essentielle – l'abattage et l'exportation de poulets congelés –, Wegdam avait concentré ses efforts sur la fabrication de saucisses de poulet, destinées surtout au Ghana. A l'époque, le néerlandais affichait son ambition de réembaucher assez vite. Sans viser les 800 personnes que comptait Tilly-Sabco à sa création en 1997, Wegdam entendait « passer rapidement la centaine d'employés » et ouvrir une deuxième ligne de production.

Proche du gouffre

Des projets tombés aux oubliettes. Ces dernières semaines, le site tournait au ralenti, faute d'arriver à écouler sa production. En cause, un marché « extrêmement difficile » et une « concurrence très rude », selon Valérie Léger, l'avocate de la société. Les rivaux issus de pays comme le Brésil, la Pologne, l'Ukraine ou la Turquie bénéficient de coûts bien inférieurs, ce qui leur permet de pratiquer des prix très compétitifs. Les éventuels repreneurs ont deux mois pour se manifester.

Même rechute pour Doux, mais à plus grande échelle. En mars 2016, Emmanuel Macron, alors ministre de l'économie, et Stéphane Le Foll, son collègue chargé de l'agriculture, applaudissaient ensemble le redressement du groupe, un « succès ».

Après des années noires, le numéro européen de la volaille paraissait enfin sorti d'affaire, avec l'arrivée d'actionnaires motivés emmenés par la coopérative Terrena. De quoi « ouvrir de nouvelles perspectives de développement » à Doux, se réjouissaient les ministres.

Raté. Deux ans ont passé, et le roi du poulet congelé frôle une fois encore le gouffre. Terrena, l'actionnaire majoritaire, ne veut plus soutenir sa filiale au-delà du 31 mars. Le personnel a été prévenu que la liquidation était inéluctable. Depuis quelques mois, Terrena s'est mis en quête d'un ou plusieurs partenaires pour reprendre le relais. Mais, à moins que le français LDC ne sorte du bois in extremis, un seul candidat reste intéressé : l'ukrainien MHP, un volailler qui produit aussi du blé. MHP n'est toutefois pas certain de déposer une offre en bonne et due forme avant la date butoir de mercredi, minuit. Les discussions se poursuivent.

En tout état de cause, MHP ne reprendra pas l'abattoir de Chantonay, en Vendée, où travaillent 290 personnes, a précisé la direction. Sur place, une cellule de reclassement prépare déjà la fermeture. C'est l'un des trois principaux sites de Doux, qui emploie au total 1172 salariés en CDI, 67 en CDD, et des centaines d'intérimaires.

Que s'est-il passé ? Après la reprise de Doux, Terrena a éclaté les activités de sa nouvelle filiale. La marque Père Dodu, la « pépète » dont les profits compensaient une partie des pertes de Doux, a rejoint la division « produits élaborés » de Terrena, devenue ainsi numéro un du marché. L'entité Doux, désormais limitée à l'exportation de poulets congelés, a, en revanche, continué à aligner les déficits. Environ 70 millions d'euros en deux ans.

« On savait qu'il était nécessaire de faire évoluer le modèle économique de cette activité, mais on pensait avoir cinq ou six ans pour y parvenir, explique un proche de

Les deux grands noms de l'industrie de la volaille peinent face à une concurrence, notamment brésilienne, très pugnace

la direction. Or une série d'éléments a compliqué la donne. » Et de citer la guerre au Yémen qui a fermé ce marché, la hausse des droits de douane en Arabie saoudite, et surtout l'agressivité des producteurs brésiliens. « Ils ont lancé une guerre des prix, dans le but de faire chuter un ou deux concurrents comme Doux. » Résultat : au Moyen-Orient, le prix du poulet congelé est tombé à 1700 euros par tonne, alors que les coûts de production en

Bretagne atteignent 1900 euros. Et Doux s'apprête effectivement à chuter.

Terrena a bien lancé en septembre 2017 un plan de redressement accéléré, pour faire monter Doux en gamme, attaquer le marché du poulet halal en Europe, et serrer les coûts. Mais la coopérative a estimé qu'elle ne pouvait pas essayer plus longtemps les pertes de sa filiale, ni apporter les 100 millions d'euros d'investissement jugés nécessaires.

Terrena ne souhaite pas non plus payer les 60 à 90 millions d'euros que pourrait lui coûter un jugement du tribunal administratif de Rennes attendu mi-avril. Pour avoir vendu au début des années 2010 des poulets présentant une teneur en eau supérieure aux normes, Doux risque de devoir rembourser certaines subventions européennes, et de se voir infliger des amendes. En déposant sans tarder le bilan de Doux, Terrena espère ne pas avoir à acquitter cette facture. ■

DENIS COSNARD



Déchargement de poulets vivants à l'usine Doux de Châteaulin (Finistère), le 23 mars. FRED TANNEAU/AFP